

CABINET

Références à rappeler :

CAB IV/2 - NB/PB

R005945.01.1

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 6 juillet 2007, vous avez fait part au Premier Ministre de votre souhait que la déduction fiscale attaché à la cotisation syndicale soit remplacée par un crédit d'impôt afin qu'il y ait équité entre les personnes imposables et celles qui sont non imposables.

Après avoir pris connaissance de l'objet de votre requête qui a retenu toute son attention, Monsieur François FILLON m'a chargée de transmettre votre correspondance à Monsieur Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, en lui en recommandant le meilleur examen.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nicole MARTIN  
Chef du Service des Interventions

Monsieur Olivier CLARHAUT  
Secrétaire Général du Syndicat Général FORCE OUVRIERE  
de la Pharmacie Nord - Pas de Calais  
Bourse du Travail  
BP 194  
103 rue Barthélémy Delespaul  
59018 LILLE CEDEX